



La réglementation rend les chefs d'établissement scolaire responsables de la communauté éducative en cas d'accident majeur ou d'accident collectif.

Face à ces situations, ils devront mettre en place, dans les meilleurs délais, une organisation rigoureuse permettant de structurer la réponse à l'événement.

La démarche suivie repose sur une approche en 5 temps

- 1 ■ Etablir un programme convenu par le chef d'établissement.
- 2 ■ Constituer le groupe Risques Majeurs de l'établissement.
- 3 ■ Elaborer le plan SESAM
- 4 ■ Assurer la sensibilisation et la formation de la communauté scolaire.
- 5 ■ Réaliser des exercices et des simulations.

Le contenu du plan est articulé en 3 parties

1 ■ La gestion d'un accident majeur dans un établissement scolaire :

- missions et responsabilité du chef d'établissement
- notions générales sur les catastrophes
- organisation des moyens de secours extérieurs

2 ■ La présentation du plan SESAM :

- ses objectifs
- ses consignes d'utilisation
- sa mise en place lors de la survenue d'une catastrophe

3 ■ Le plan SESAM proprement dit :

- fiches fonctions, fiches réflexes
- tableau des acteurs potentiels de la crise
- fiches « conduites à tenir » en cas de malaise
- plans de l'établissement, plans d'évacuation, plans de confinement
- inventaire des effectifs théoriques de l'établissement
- références des textes officiels

... Le plan SESAM est simple à réaliser et à utiliser. Il apporte des informations de base, nécessaires au chef d'établissement scolaire pour une meilleure gestion de la crise.

... Il est adaptable à la spécificité de l'établissement et à la spécificité du risque encouru (technologique, sismique, etc...)

... Le chef d'établissement peut s'appuyer sur l'équipe académique de formateurs RME pour former le groupe Risques Majeurs de son établissement, le rendre capable d'élaborer son plan SESAM et d'organiser exercices et simulations.

... Conçu à l'origine pour les établissements scolaires, le plan SESAM peut-être utilisé par tous les établissements accueillant du public.

